

RAPPORT D'ACTIVITÉ

exercice 2004



SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL
POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les maires des communes ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

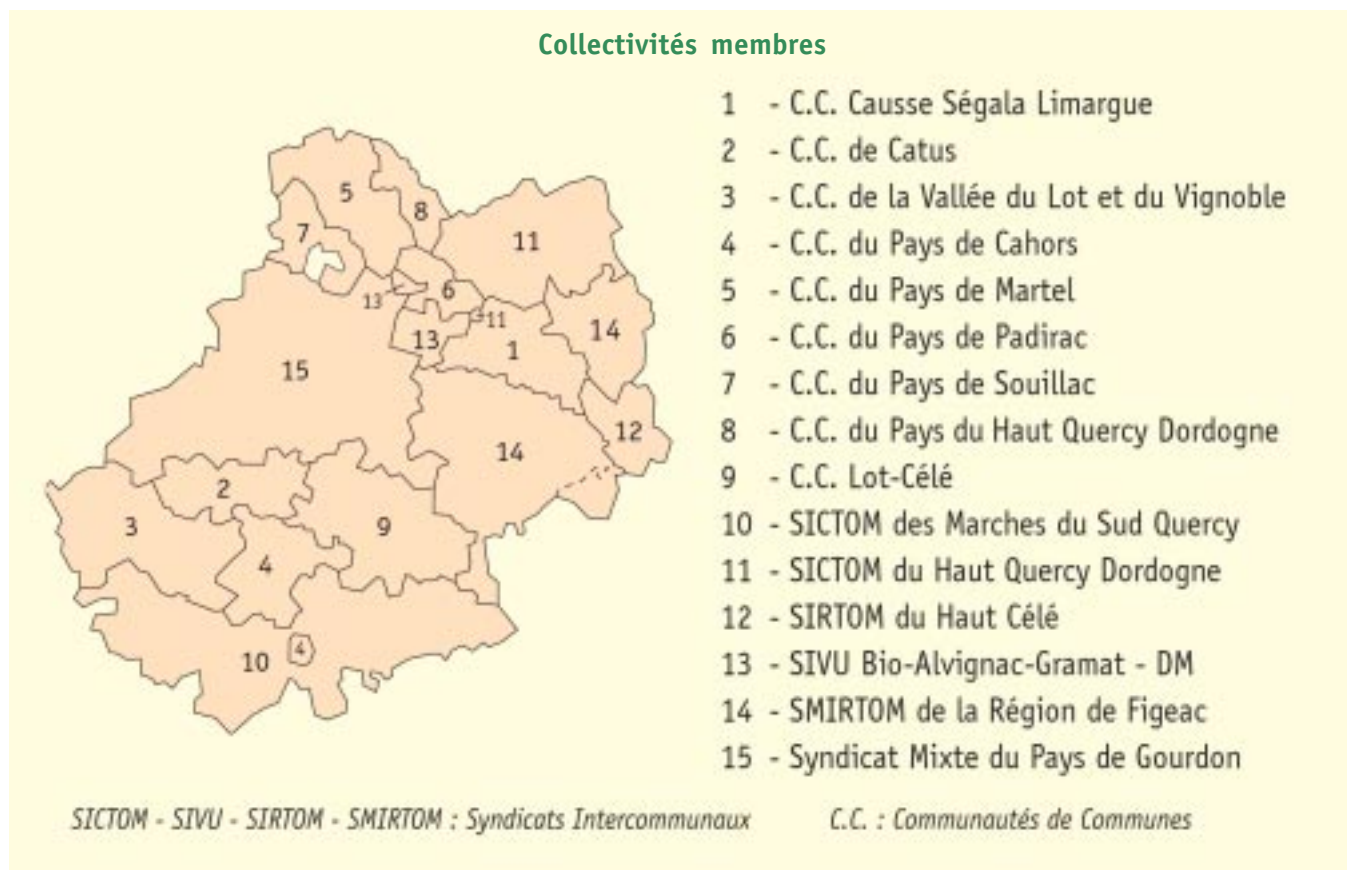
Ce document rappelle le rôle du SY.D.E.D. dans l'organisation de la gestion des déchets du Lot et présente ses résultats techniques et financiers pour l'exercice 2004.



Préambule. Présentation du SY.D.E.D. du Lot

Composition

Le SY.D.E.D. regroupe les collectivités chargées de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur le département du Lot. Cela concerne 341 communes dont deux communes de l'Aveyron rattachées au SMIRTOM de la Région de Figeac (Capdenac-Gare et Causse et Diège), soit 164 698 habitants.



Compétences

Les collectivités membres assurent la collecte des déchets ménagers pour le compte de leurs communes adhérentes. Elles ont toutes adopté un système de collecte sélective.

Ces collectivités ont transféré au SY.D.E.D. la compétence «traitement des ordures ménagères», c'est à dire :

- le tri des déchets recyclables et la valorisation du verre,
- le traitement des déchets non valorisables,
- les déchetteries,
- le compostage des végétaux et la valorisation du bois.

Le SY.D.E.D. exerce aussi des prestations annexes telles que le lavage des conteneurs et la promotion du compostage individuel.



1. Tri des déchets recyclables et Valorisation du verre

➔ 1.1 Collecte

o 1.1.1 Modes de Collecte

Système de collecte BIFLUX EN PORTE À PORTE et APPORT VOLONTAIRE



✓ Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre)

Déposés en vrac dans les bacs individuels (120 l) ou collectifs (capacité 750 l, 1 bac/10 hab.) et dans les caissettes, ou dans des sacs transparents fournis par les collectivités.

Collecte effectuée par les collectivités membres du SY.D.E.D.

✓ Emballages en verre

Dans les récup'verres (capacité 3 m³, 1 récup'verre/150 habitants).

Collecte effectuée par le SY.D.E.D.



o 1.1.2 Quantités collectées

Papiers et emballages hors verre : 17 739,32 t (dont 15 062,86 t collectivités SY.D.E.D. et 2 676,46 t hors département).

Répartition des quantités par collectivité

	Tonnes	Kg/hab.
C.C. Cause Ségala Limargue	452,48	68,95
C.C. de Catus	509,82	106,37
C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	1 512,86	99,29
C.C. du Pays de Cahors	2 922,01	97,63
C.C. du Pays de Martel	481,12	91,07
C.C. du Pays de Padirac	187,30	89,66
C.C. du Pays de Souillac	608,38	95,04
C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	367,30	85,90
C.C. Lot-Célé	422,31	102,98
SICTOM des Marches du Sud Quercy	1 170,78	88,06
SICTOM du Haut Quercy Dordogne	1 353,88	82,17
SIRTOM du Haut Célé	319,41	79,89
SIVU Bio-Alvignac-Gramat - DM	376,68	86,12
SMIRTOM de la Région de Figeac	2 396,48	86,60
Syndicat Mixte du Pays de Gourdon	1 966,56	97,32
Déchetterie Catus	15,49	
TOTAL collectivités membres SY.D.E.D.	15 062,86	91,46
SYDOM 12	2 042,34	
SYTTOM 19	541,42	
C.C. Fumel	92,70	
TOTAL collectivités hors SY.D.E.D.	2 676,46	

Emballages en verre : 6 500 tonnes, soit 39,47 kg/hab./an (collectivités SY.D.E.D.).



1. Tri des déchets recyclables et Valorisation du verre

1.2 Traitement

1.2.1 Organisation géographique

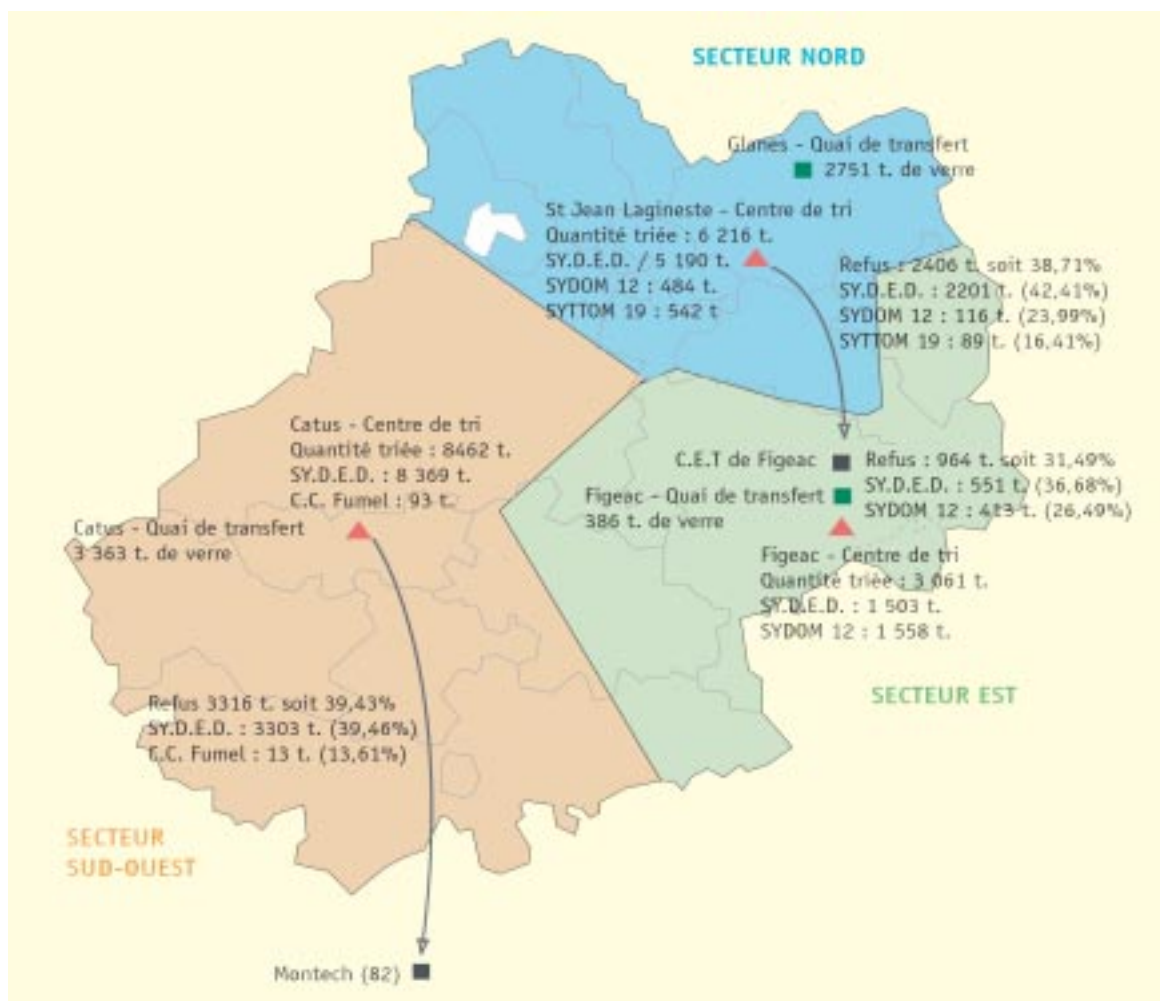
✓ Les équipements sont répartis sur trois zones :

- Zone nord : Centre de tri de St Jean Lagineste pour les emballages et le papier, Quai de transfert de Glanes pour le verre,
- Zone sud-ouest : Centre de tri de Catus pour les emballages et le papier, Quai de transfert de Catus pour le verre,
- Zone est : Centre de tri de Figeac pour les emballages et le papier, Quai de transfert de Figeac pour le verre.

✓ Dans les centres de tri, les déchets sont triés par matière afin d'être orientés vers les différentes filières de recyclage. Les déchets non valorisables constituent les «refus de tri». Ils sont expédiés de Catus vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Montech (82), de St Jean Lagineste et de Figeac vers le CET de Figeac.

✓ Le verre collecté est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi à St Juery (81).

Répartition des quantités traitées par site





1. Tri des déchets recyclables et Valorisation du verre

o 1.2.2 Quantités recyclées (collectivités SY.D.E.D.)

✓ Papiers et emballages hors verre : 8 521 tonnes, soit 51,73 kg/hab./an

Refus : 6055 tonnes, soit 40,20% des quantités entrantes

Freinte : 486 tonnes, soit 3,23% des quantités entrantes

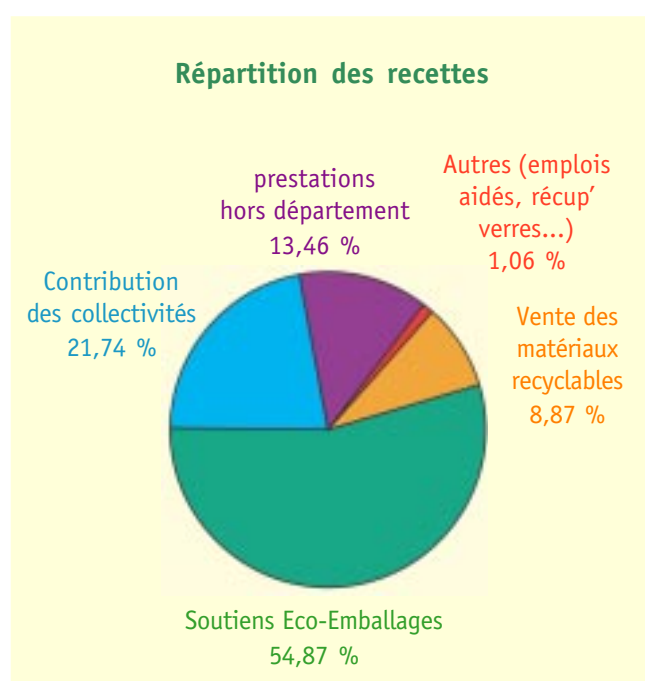
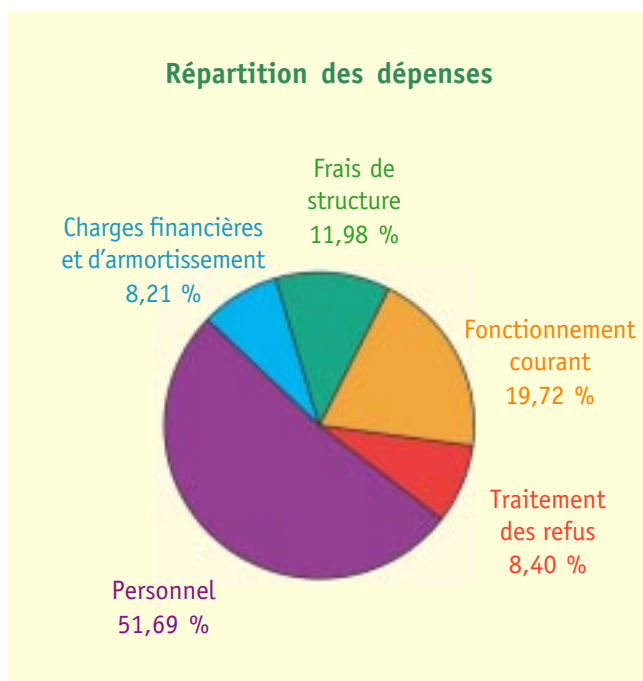
✓ Emballages en verre : 6 500 tonnes, soit 39,47 kg/hab./an



➔ 1.3 Éléments financiers

Tarif appliqué aux collectivités membres correspondant au coût de revient de l'activité :

60 euros HT/tonne





2. Traitement des déchets non valorisables

Les déchets non valorisables sont constitués par : - les ordures ménagères collectées chez les particuliers,
- les refus de tri,
- les encombrants,
- les DIB apportés par les professionnels.

➔ 2.1 Collecte des Ordures Ménagères

○ 2.1.1 Modes de Collecte



✓ En zone rurale

Déchets déposés en sac dans des bacs collectifs marron ou gris (capacité 750 l, 1 bac/10 hab.).
Collecte effectuée par les collectivités membres du SY.D.E.D.

✓ En zone urbaine (habitat concentré, centres historiques)

Bacs individuels marron ou gris (capacité 120 l) ou sacs.
Collecte effectuée par les collectivités membres du SY.D.E.D.



○ 2.1.2 Quantités collectées

Le SY.D.E.D. gère les déchets non valorisables de ses collectivités membres.

Seule la Communauté de communes Causse-Ségala-Limargue qui dispose encore d'une décharge autorisée, déroge à cette règle (estimation : 1556 t./an).

Répartition des quantités par collectivité

	Tonnes	Kg/hab.
C.C. de Catus	1 147,95	239,51
C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	4 129,00	270,99
C.C. du Pays de Cahors	10 137,47	338,71
C.C. du Pays de Martel	1 610,92	304,93
C.C. du Pays de Padirac	449,00	214,94
C.C. du Pays de Souillac	2 293,64	358,33
C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	1 292,98	302,38
C.C. Lot-Célé	1 215,25	296,33
SICTOM des Marches du Sud Quercy	3 313,62	249,22
SICTOM du Haut Quercy Dordogne	3 809,51	231,22
SIRTOM du Haut Célé (estimation)	1 226,24	306,71
SIVU Bio-Alvignac-Gramat - DM	1 285,88	293,98
SMIRTOM de la Région de Figeac (estimation)	8 962,52	323,86
Syndicat Mixte du Pays de Gourdon (estimation)	6 805,44	336,77
TOTAL	47 679,42	301,51



2. Traitement des déchets non valorisables

➔ 2.2 Traitement

Depuis le 1er janvier 2003, dans le but de mutualiser les dépenses liées au traitement, le SY.D.E.D. prend en charge les ordures ménagères non valorisables des collectivités membres à partir des quais de transfert ou directement sur les Centres d'Enfouissement Techniques (CET).

○ 2.2.1 Equipements du SY.D.E.D.

Les décharges de Dégagnac et de Figeac ont été mises à la disposition du SY.D.E.D. au 1er janvier 2003. Des travaux de mise en conformité entrepris sur les deux équipements en font des CET aux normes. Leur exploitation permet de traiter une partie des déchets non valorisables du département.



Nouveau casier du CET de Dégagnac, géotextile apparent

✓ CET de Dégagnac

Le CET appartenait au Syndicat mixte du Pays de Gourdon. Cette collectivité vient toujours y apporter ses déchets non valorisables. Le nouveau casier construit en 2003 devrait permettre l'exploitation du site pendant encore 2-3 ans.

✓ CET de Figeac

Le CET appartenait au SMIRTOM de la Région de Figeac. Deux collectivités y déposent leurs déchets : le SMIRTOM de la Région de Figeac et le SIRTOM du Haut Célé.

Le nouveau casier construit en 2003 devrait permettre l'exploitation du site pendant environ 1-2 ans.

○ 2.2.2 Traitement hors du département

Les capacités de traitement du SY.D.E.D. n'étant pas suffisantes pour traiter tous les déchets, une partie du traitement est assurée par des prestataires extérieurs.

✓ La société DRIMM : Traitement en CET à Montech (82)

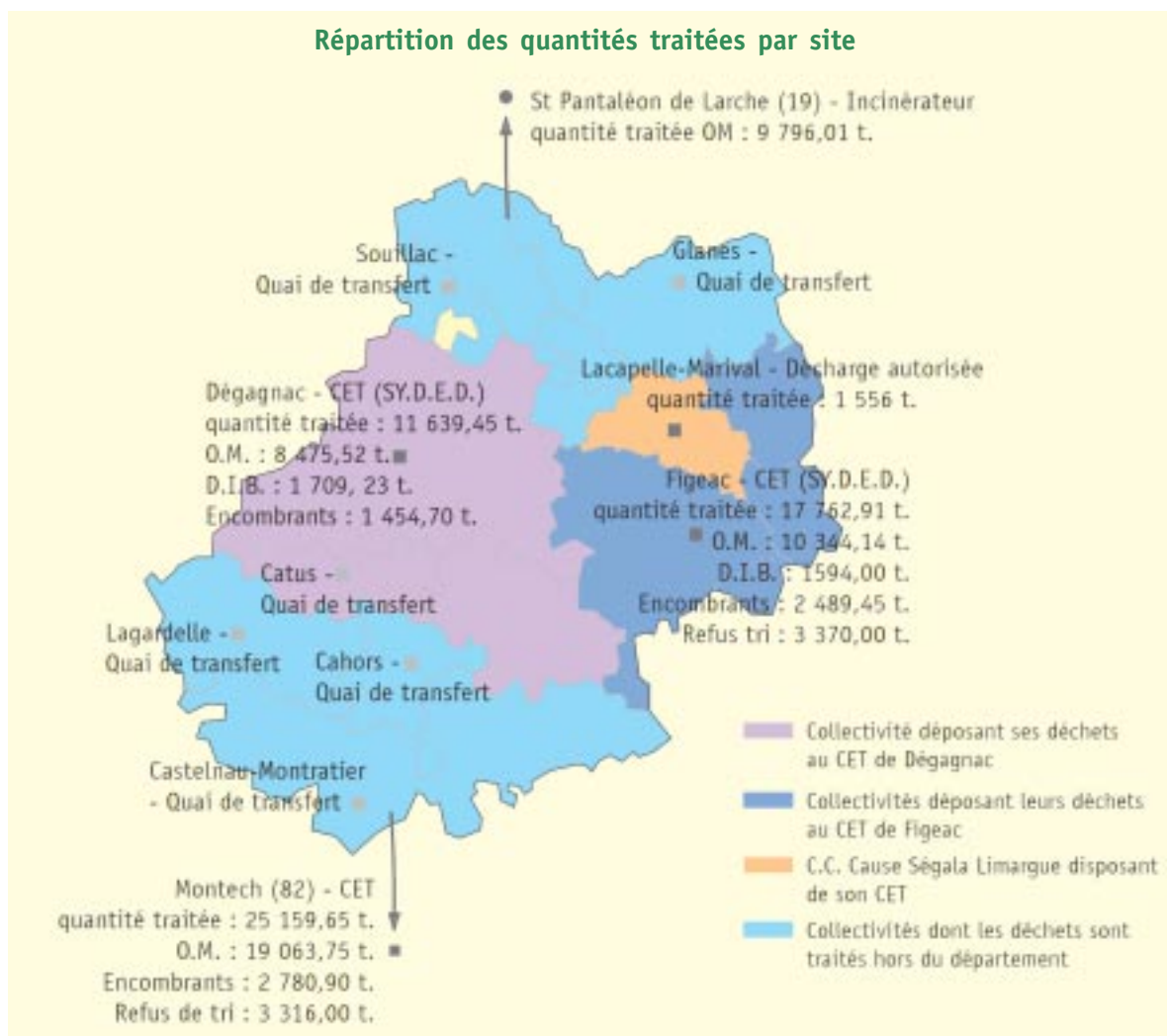
✓ Le SYTTOM 19 : Traitement en usines d'incinération à St Pantaléon de Larche et Rosiers d'Egleton (19)

Répartition des quantités traitées par type de déchets

	Tonnes
Ordures Ménagères	47 679
Refus de tri	6 686
Encombrants	6 725
DIB	3 303
TOTAL	64 393

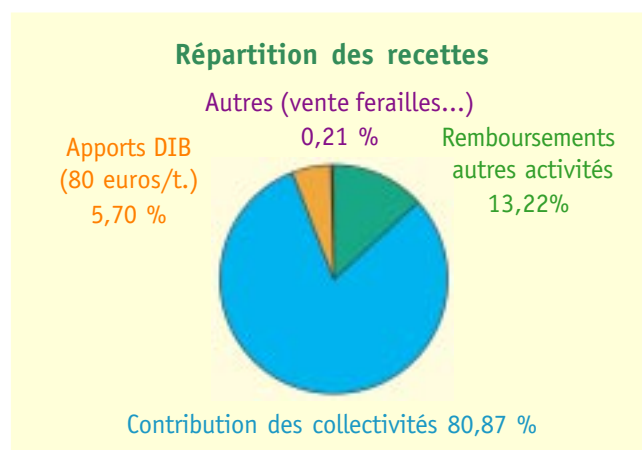
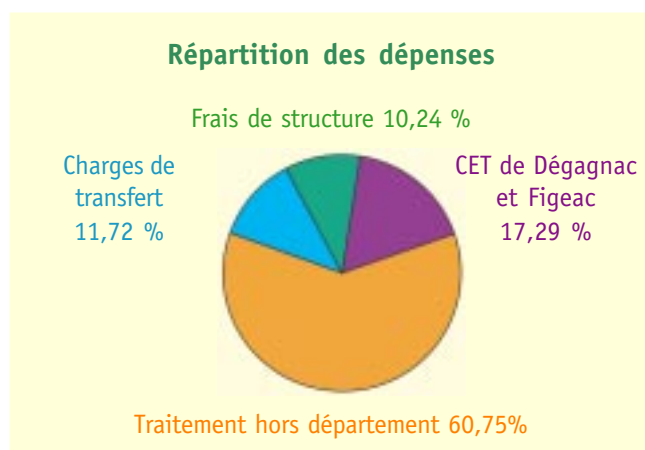


2. Traitement des déchets non valorisables



➔ 2.3 Éléments financiers

Tarif appliqué aux collectivités membres correspondant au coût de revient de l'activité :
76,30 euros HT/tonne





3. Déchetteries, Compostage des végétaux et Valorisation du bois

3.1 Collecte en déchetterie

3.1.1 Collecte en déchetterie

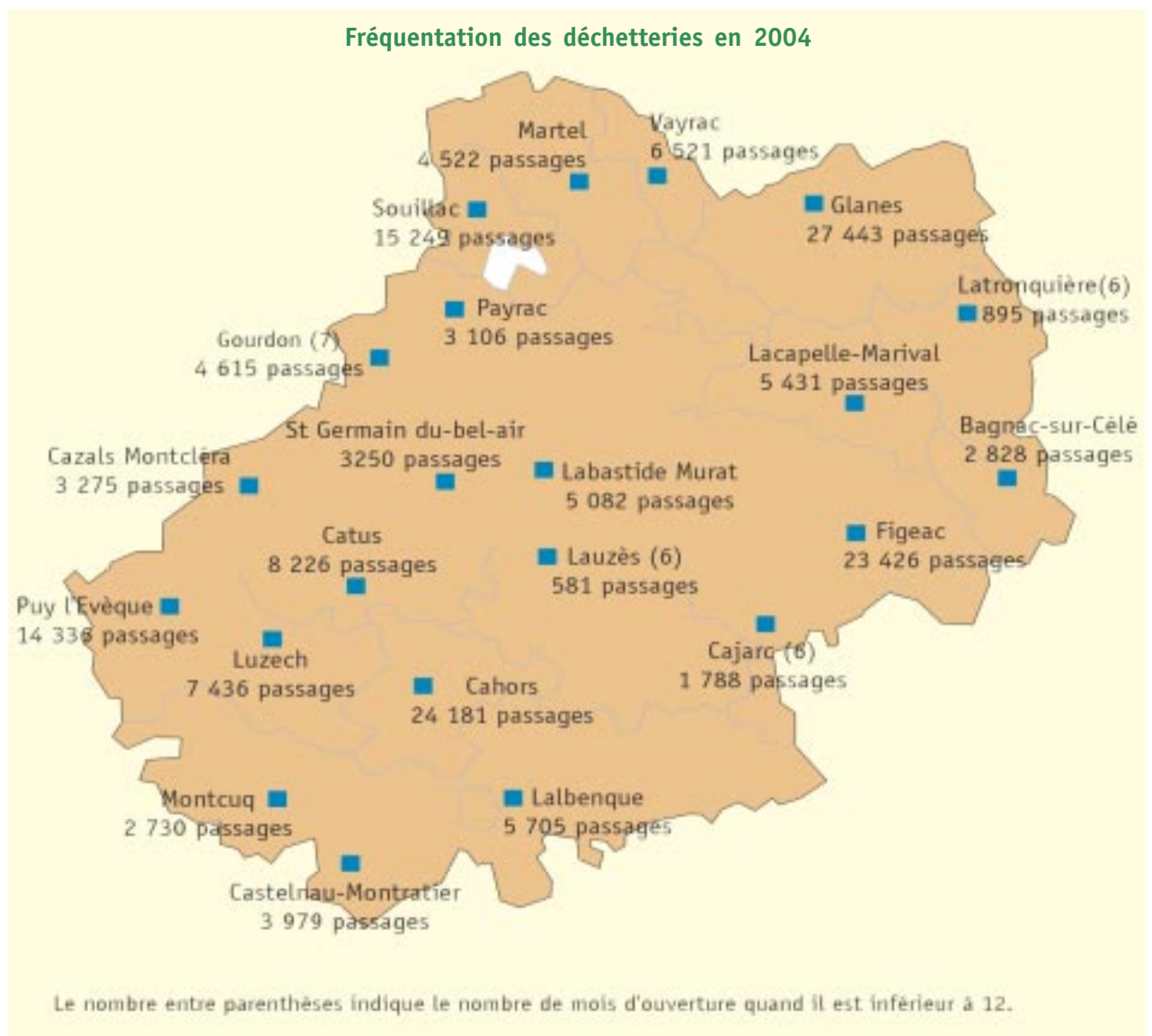
22 déchetteries en service, dont 4 ouvertes en 2004
Population desservie : 158 842 habitants (DGF)

3.1.2 Conditions d'accès

Les déchetteries sont accessibles gratuitement pour les ménages résidant dans le Lot (car le coût de ce service est intégré dans les différents modes de financement mis en place par les collectivités membres).

Les professionnels (artisans, commerçants et agriculteurs) peuvent également y accéder sous certaines conditions quantitatives et financières.

Fréquentation totale : 174 605 passages





3. Déchetteries, Compostage des végétaux et Valorisation du bois

3.2 Traitement

3.2.1 Quantités collectées en déchetterie

Déchets collectés en déchetterie et leur traitement		
	Quantité/Tonnes	Traitement
Gravats*	6 778,00	CET de classe 3
Déchets verts*	6 300,30	Compostage (SY.D.E.D.)
Encombrants	6 806,60	CET de classe 2
Métaux	2 267,30	Récupérateurs spécialisés
Bois	498,80	Valorisation énergétique (SY.D.E.D.)
Cartons	488,90	Cartonnerie
Autres (D.M.S., pneus, vêtements, papiers...)	704,80	Filière de récupération spécialisées

*quantités réelles collectées en déchetteries + estimatif des quantités déposées directement en décharge à gravats et sur les plateformes de compostage.

3.2.2 Compostage des déchets verts

Quantité de déchets verts collectée : 6 300 tonnes
(apport en déchetterie et apport direct sur les plateformes de compostage)

Quantité de compost produite : 3 150 tonnes

Le compost produit est donné aux particuliers et aux collectivités.

Quantités de compost produites sur les 3 plateformes de compostage du SY.D.E.D.





3. Déchetteries, Compostage des végétaux et Valorisation du bois

3.2.3 Valorisation du bois



Quantité de bois collectée et valorisée : 700 tonnes
(apport en déchetterie et apport direct sur les plateformes de valorisation)

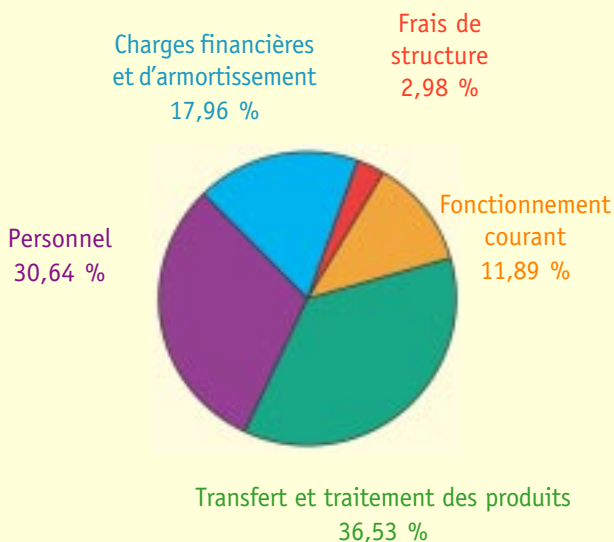
Le bois non traité (palettes et cagettes) est broyé et criblé pour être utilisé comme combustible dans les chaudières à bois du SY.D.E.D. (centres de tri et siège) et vendu aux collectivités du département.

3.3 Éléments financiers

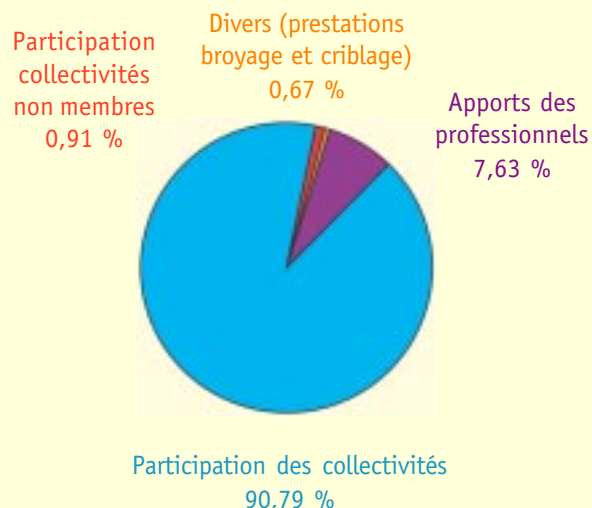
Participation des collectivités pour les communes situées dans l'air d'influence d'une déchetterie : 10 euros HT/hab./an (pop DGF)

La population desservie en 2004 est pondérée en fonction des dates d'ouverture des nouvelles déchetteries.
Population comptabilisée pour 2004 : 158 842 habitants.

Répartition des dépenses



Répartition des recettes





4. Activités annexes

➔ 4.1 Lavage des conteneurs

○ 4.1.1 Bilan quantitatif

Le SY.D.E.D. prend en charge le lavage des conteneurs, sur commande des collectivités membres.

Répartition des quantités par collectivité

	Total bacs lavés
C.C. du Pays de Cahors	2 173
C.C. de Padirac	360
C.C. du Pays de Souillac	459
SMIRTOM de la Région de Figeac	5 732
SICTOM des Marches du Sud Quercy	2 204
SIVU Bio-Alvignac-Gramat - DM	304
TOTAL	11 232

○ 4.1.2 Éléments financiers

Tarif appliqué aux collectivités :
5,5 euros HT le bac lavé

➔ 4.2 Promotion du compostage individuel

○ 4.2.1 Rappel de l'opération lancée en 2002

Durant l'année 2002, le SY.D.E.D. a mené une opération de promotion du compostage individuel dans l'objectif de diminuer les quantités de déchets à collecter et à transporter vers les centres de traitement. Cette opération s'est traduite par une information auprès des foyers ayant un jardin sur l'intérêt du compostage individuel, en proposant l'acquisition d'un composteur pour un montant de 20 euros TTC.

○ 4.2.2 Poursuite de l'opération en 2004

Suite aux relances faites par le SY.D.E.D. à travers son Journal du tri et aux démarches des relais communaux, environ 500 composteurs supplémentaires ont été distribués en 2004, ce qui mène à **un bilan global d'environ 7000 composteurs** et une moyenne d'équipement de 9,4% du nombre de foyers desservis par le SY.D.E.D.





5. Fonctionnement de la structure

➔ 5.1 Contenu du service

Le fonctionnement de la structure comprend l'ensemble des coûts des services n'étant pas rattachés à une activité particulière :

- encadrement
- service administratif
- service technique
- service communication
- maintenance



➔ 5.2 Éléments financiers

Participation des collectivités :
1 euro HT/hab./an (pop DGF)

Population DGF du SY.D.E.D. : 192 511 habitants

Le reste des charges est réparti sur les différentes activités sous l'intitulé «frais de structure».

Contacts

Pour tout renseignement sur la collecte, contactez votre syndicat local :

Cté de Cnes Causse Ségala Limargue

Route d'Aurillac - 46120 LACAPELLE-MARIVAL
Tél 05.65.11.08.08 Fax 05.65.11.08.09

Cté de Cnes de Catus

La Vernière - 46150 CATUS
Tél 05.65.21.53.00 Fax 05.65.21.53.09

Cté de Cnes de la Vallée du Lot et du Vignoble

13 avenue de la gare - 46700 PUY L'ÉVEQUE
Tél 05.65.36.06.06 Fax 05.65.36.49.26

Cté de Cnes du Pays de Cahors

72 rue du Psdt Wilson - 46000 CAHORS
Tél 05.65.20.89.00 Fax 05.65.20.89.01

Cté de Cnes du Pays de Martel

Mairie - 46600 MARTEL
Tél 05.65.37.45.29 Fax 05.65.37.37.27

Cté de Cnes du Pays de Padirac

Les Ségalas - 46500 THEGRA
Tél 05.65.38.79.87 Fax 05.65.38.79.86

Cté de Cnes du Pays de Souillac

Mairie - 46200 SOUILLAC
Tél 05.65.32.76.08 Fax 05.65.32.61.15

Cté de Cnes du Pays du Haut Quercy Dordogne

Place du 11 novembre 1918 BP 13 - 46110 VAYRAC
Tél 05.65.32.03.07 Fax 05.65.32.03.32

Cté de Cnes Lot-Célé

Maison communautaire - 46330 SAINT GERY
Tél 05.65.31.40.42 Fax 05.65.31.46.16

SICTOM des Marches du Sud Quercy

10 avenue G de Gaulle - 46170 CASTELNAU-MONTRATIER
Tél 05.65.21.47.63 Fax 05.65.21.47.63

SICTOM du Haut Quercy Dordogne

90 rue Lascabanes - 46400 SAINT CERÉ
Tél 05.65.10.86.29 Fax 05.65.38.14.05

SIRTOM du Haut Célé

Mairie - 46270 BAGNAC-SUR-CELE
Tél 05.65.34.90.29 Fax 05.65.34.97.97

SIVU Bio-Alvignac-Gramat - DM

Annexe de la mairie BP 47 - 46500 GRAMAT
Tél 05.65.33.11.96 Fax 05.65.33.41.40

SMIRTOM de la Région de Figeac

17 avenue G. Pompidou BP 118 - 46103 FIGEAC Cedex
Tél 05.65.14.03.40 Fax 05.65.14.03.46

Syndicat Mixte du Pays de Gourdon

ZA Cazals-Montcléra - Moulin d'Iches - 46250 MONTCLÉRA
Tél 05.65.21.61.61 Fax 05.65.21.62.52

**Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries
ou le traitement des déchets, appelez le SY.D.E.D. !**

SY.D.E.D. du Lot

Les Matalines - 46150 CATUS

Tél 05.65.21.54.30 Fax 05.65.21.54.31

courriel : accueil@syded-lot.org site : www.syded-lot.org